

Levothyrox : Devant l'inertie de la justice civile, deux associations de patients unissent leurs forces au pénal pour briser l'omerta Merck/ANSM

Lyon, 7 mars 2019 : La Justice civile n'a entendu ni les demandes des 4113 plaignants concernant le défaut d'information et le préjudice moral, ni les demandes de l'association Vivre Sans Thyroïde pour obtenir une expertise indépendante du Levothyrox NF et sa traçabilité.

Nous regrettons, sur le jugement du TI¹, de ne trouver que l'argumentaire de l'avocat des laboratoires Merck, et nulle référence à celui de l'avocat des patients, nourri pourtant de références scientifiques.

L'ordonnance de référé du TGI², non seulement déclare les demandes de VST « irrecevables », mais, en plus, condamne l'association à payer 1000€ aux sociétés Merck en application de l'article 700 du code de procédure civile, ainsi qu'aux dépens.

Dès la sortie du tribunal, les associations VST et UPGCS travaillaient avec leurs avocats en préparation des futures actions.

D'une part, il y aura appel sur la décision du TI, incompréhensible tant le « défaut d'information des patients » sur le changement de formule était pourtant manifeste.

Deux ans après le début de cette crise, les patients n'ont toujours aucune explication des effets indésirables subis ! Le TGI n'a pas estimé utile de suivre leur demande - nous devons maintenant aller plus loin.

Puisque les patients n'ont pas été écoutés au civil, **nos deux associations se constituent partie civile au pénal**, dans l'information judiciaire contre X pour tromperie aggravée, blessures involontaires, mise en danger de la vie d'autrui et homicide involontaire, instruite par le Pôle de santé publique du TGI de Marseille. Une décision mûrie dans l'intérêt de nos adhérents, et de **tous les patients**.

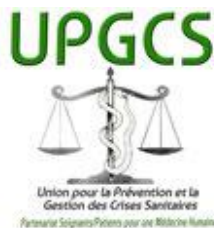
VST sera représentée par Maître Lèguevaques (Paris), et l'UPGCS par Maître Sintès (Toulouse), du cabinet MySmartCab.

Il y aura également la création d'un **comité de scientifiques indépendants** ouvert à tous ceux qui veulent apporter leur pierre à la réflexion, pour mettre fin aux éléments de langage fournis par les laboratoires et repris par l'ANSM.

« Nombreux sont les malades à nous faire part de leur écœurement ! On a l'impression qu'il s'agit d'une mécanique bien huilée : Merck prépare les arguments et fournit les analyses clés en main, ensuite l'ANSM, dépourvue d'esprit critique et de moyens, appose le sceau officiel qui crédibilise les positions propres au laboratoire, et le juge civil feint de croire l'ANSM et à son indépendance. Pour la dignité des malades, notre combat ne fait que commencer ! » déclare Béate Bartès, présidente de VST.

« Cette crise devra servir de leçon pour modifier le système, afin d'éviter la répétition, beaucoup trop fréquente ces temps-ci, de telles situations (Valsartan, Dépakine ...) L'objectif de notre association, fondée par des malades thyroïdiens, conscients que les lois qui régissent les médicaments favorisent les laboratoires plus que les patients, est justement de ne pas seulement gérer les crises sanitaires quand elles sont déjà là, mais de les prévenir ! » ajoute Annie Notelet, présidente de l'UPGCS.

« Dans tout cela, nous avons le sentiment que les patients, leurs familles et des mois d'errance diagnostique et de vie gâchée, sont les grands oubliés du débat, quoiqu'en dise Merck. ».



**Union pour la Prévention et la
Gestion des Crises Sanitaires**
upgcs.direction@gmail.com
Tél. 06 81 24 20 27
www.upgcs.org

Association Vivre sans Thyroïde
info@forum-thyroïde.net
Tél. 06 73 35 11 81
www.forum-thyroïde.net

¹ TI Lyon, Jugement du 5 mars 2019, RG N° 11-18-000724

² TGI Lyon, Ordonnance de référé du 5 mars 2019, RG N° 18/02204